

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/9684\*  
9 mars 1970  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

---

Lettre datée du 7 mars 1970, adressée au Secrétaire général par le  
représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes  
soviétiques

Je vous prie de faire distribuer comme document officiel du Conseil de sécurité et, en raison de la mention qui y est faite de la résolution 2373 (XXII), comme document officiel de l'Assemblée générale, le texte ci-joint d'une déclaration faite le 5 mars 1970 par M. A. N. Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS, lors de la cérémonie du dépôt des instruments de ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le représentant permanent de l'Union des  
Républiques socialistes soviétiques  
auprès de l'Organisation des Nations  
Unies,

(Signé) Y. MALIK

---

\* Publié également sous la cote A/7958.

ALLOCUTION DE M. A. N. KOSSYGUINE, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'URSS, LORS DE LA CEREMONIE DE DEPOT DES INSTRUMENTS DE RATIFICATION DU TRAITE SUR LA NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES, LE 5 MARS 1970

Nous participons à un événement d'une grande portée internationale. C'est en effet aujourd'hui qu'entre en vigueur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Permettez-moi, au nom du Gouvernement soviétique, d'exprimer notre profonde satisfaction à ce sujet.

Depuis l'apparition des armes nucléaires, la politique de l'Union soviétique a eu invariablement pour but de délivrer l'humanité de la menace d'une guerre nucléaire. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est un pas essentiel vers la réalisation de cet objectif, car ce traité érige un obstacle précis dans la voie d'une plus large diffusion d'une arme de destruction massive aussi dangereuse que l'arme nucléaire.

Aux termes des dispositions fondamentales du Traité, les Etats parties dotés d'armes nucléaires prennent l'engagement de ne transférer de telles armes à quiconque, directement ou indirectement, et de n'apporter aucune aide pour la fabrication ou l'acquisition de telles armes. Les Etats non dotés d'armes nucléaires, pour leur part, prennent l'engagement de ne pas fabriquer et de ne pas acquérir de telles armes.

L'importance du Traité a été largement reconnue sur le plan international. Près de cent Etats y ont apposé leur signature. Maintenant que le Traité est entré en vigueur, l'obligation de s'abstenir de diffuser les armes nucléaires devient l'une des règles les plus importantes du droit international. Même les Etats qui ne sont pas parties au Traité ne peuvent pas ne pas tenir compte de cette règle du droit international. Leur responsabilité aussi est engagée en ce qui concerne la question de savoir s'il sera mis un terme à la prolifération des armes nucléaires.

L'Union soviétique, en tant que partie au Traité, ne cherche pas à s'assurer des avantages unilatéraux, quels qu'ils soient. Nous sommes guidés avant tout par le souci d'assurer aux peuples la sécurité et la possibilité de vivre en paix, ainsi que d'épargner aux générations futures le fléau de la guerre. C'est précisément en vue de ce noble but que le Traité doit empêcher la prolifération

sur notre planète de l'arme de mort qu'est l'arme nucléaire. En même temps, les bienfaits qui peuvent résulter de l'utilisation pacifique des techniques nucléaires doivent être mis, à des fins pacifiques, à la portée de tous les Etats parties au Traité.

Du fait de l'entrée en vigueur du Traité de non-prolifération, les parties au Traité se trouvent placées devant des tâches importantes. Il s'agit avant tout de la question du contrôle. Le contrôle doit être sûr et doit commencer à fonctionner dans les délais prévus par le Traité.

Comme on le sait, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'élimine pas encore les armements nucléaires eux-mêmes. Il est donc très important maintenant que les puissances nucléaires, ainsi que tous les autres pays, fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour arrêter la course aux armements nucléaires et pour favoriser les progrès dans la voie du désarmement général et complet. C'est là une impérieuse nécessité du point de vue de l'assainissement de la situation internationale.

L'Union soviétique et les autres pays socialistes estiment indispensable de continuer d'avancer dans cette voie et invitent tous les Etats à montrer qu'ils sont prêts et disposés à aborder en pratique un désarmement véritable. Pour notre part, nous accomplissons des efforts persévérants, notamment dans le cadre de la Conférence de Genève du Comité du désarmement, pour parvenir à un accord sur l'arrêt de la course aux armements, et en premier lieu à la course aux engins balistiques nucléaires, et à élaborer un traité sur le désarmement général et complet. Le représentant de l'Union soviétique à la Conférence de Genève a reçu pour instructions du Gouvernement soviétique de chercher à obtenir aussi rapidement que possible la conclusion d'une convention sur l'interdiction de l'élaboration, de la production et du stockage d'armes chimiques et bactériologiques et sur la destruction de ces armes, ainsi que d'un traité interdisant de placer au fond des mers et des océans des armes nucléaires et autres types d'armes de destruction massive.

Le Gouvernement soviétique attache une importance considérable au dialogue qui s'est engagé à la fin de l'année dernière avec les Etats-Unis au sujet des moyens de freiner la course aux armements stratégiques. A l'heure actuelle,

nous nous préparons de la manière la plus sérieuse aux pourparlers sur ces questions qui doivent débiter à Vienne au mois d'avril prochain. L'issue de ces pourparlers dépend, bien entendu, de la bonne volonté des deux parties.

Pour conclure, permettez-moi d'exprimer la conviction que le dépôt des instruments de ratification par l'Union soviétique, les Etats-Unis et d'autres Etats, qui marque aujourd'hui l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, sera un bon exemple qui devrait inciter à donner au Traité un caractère général, vraiment universel. C'est là un Traité important et nécessaire, qui répond aux intérêts de tous les Etats et de tous les peuples.

-----